

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

Fondettes, le 26 novembre 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 30
Représentés par pouvoir : 3
Nombre de votants : 33

L’an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, François PILLOT Corinne LAFLEURE, Sylvain DEBEURE-GEORGET, Nathalie LECLERCQ, Hervé CHAPUIS, Laëtitia DAVID, Serge GRAN-SART, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Gérard PICOT, Catherine PARDILLOS, Joëlle BOIVIN, Philippe BOURLIER, Anne DUMANT, Christophe GARNIER, Frédéric JAMET, Françoise FRAYSSE, Alain CERVEAU, David BRAULT, Nolwenn LANDREAU, Anne MENU, Solène ETAME NDENGUE, Gaëlle GENEVRIER GALLICE, Pascal CHAZARIN, Adrien COCHET, Thierry DREANO, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Benjamin THOMAS.

Représentés par pouvoir : Valérie DUNAS a donné pouvoir à Corinne LAFLEURE, Benoît SAVARY a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE-GEORGET, Camille LECUIT a donné pouvoir à Philippe BOURLIER.

Secrétaires de séance : Nicole BELLANGER et Nathalie WILLAUME-AGEORGES.

Session ordinaire

1. DL20211125M01 – Finances locales – Décision budgétaire modificative n°4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, adopte la décision modificative n° 4 sur le budget primitif 2021 : ; autorise Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération.

Montant de la modification budgétaire :

- Section de fonctionnement 40 465,65 €
- Section d’investissement.....23 600,00 €
- TOTAL..... 64 065,65 €**

2. DL2021125M02 – Finances locales – Subvention exceptionnelle de soutien à la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour soutenir la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, suite à la tornade du 19 juin dernier ; les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours (article 657-4).

3. DL2021125M03 – Finances locales – Pérennisation du fonds de soutien ouvert aux habitants pour la destruction des nids de frelons asiatiques en préservation des abeilles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de pérenniser le fonds de soutien à destination des habitants de Fondettes pour la destruction des nids de frelons asiatiques, à hauteur de 1000 € par an (participation à hauteur de 50% du montant de la prestation, plafonnée à 80 € par an et par particulier) ; dit que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget communal ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes formalités administratives et à signer tout document en application de la présente délibération.

4. DL2021125M04 – Finances locales – Remboursement des frais de mission, de formation et de représentation des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de plafonner à hauteur de

- 1 300 € le remboursement annuel des frais de déplacement des élus municipaux ;
 - 3 000 € le remboursement annuel des frais liés aux formations des élus ;
 - 3 000 € la dotation attribuée au maire pour ses frais de représentation qui seront réglés directement par la Commune ;
- décide, pour les frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial, engagés lors d'une mission accomplie dans l'intérêt de la Commune (frais de séjour, hébergement et transport) par un membre du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci, qu'une délibération spécifique à chaque événement confèrera à l' élu le mandat spécial, et en déterminera précisément l'objet et la durée ;
- décide de fixer les règles de remboursement des frais réels de déplacement, de formation et de représentation liés à l'existence de fonctions électives ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre 65 ; dit que la présente délibération remplace les délibérations du conseil municipal n° DL20200604M09 et n° DL20210330M05.

5. DL2021125M05 – Domaine et patrimoine – Cession de parcelles communales à la Société d'Équipement de la Touraine, dans le secteur d'activité de la Haute Limougière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 voix contre (Thierry DREANO, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Benjamin THOMAS) décide de céder les parcelles cadastrées :

Parcelles communales incluses dans le Pôle économique de la Haute Limougière		
Parcelle	Superficie	Zone
ZP 602	5 639	UX c
ZP 258	6 156	UX c
ZS 125	930	AU x
ZP 599	18 634	UX c
ZS 126	30	AU x
ZS 145	1 820	AU x
ZS 921	2 824	AU x
ZP 284	118	UX c
ZS 1422	4 025	AU x

moyennant le prix de 802 400,20 € HT (huit cent deux mille quatre cent et vingt centimes d'euros) à la Société d'Équipement de la Touraine (SET, 40 Rue James Watt, 37200 Tours) ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant ; précise que la présente cession sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Société d'Équipement de la Touraine.

6. DL20211125M06 – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

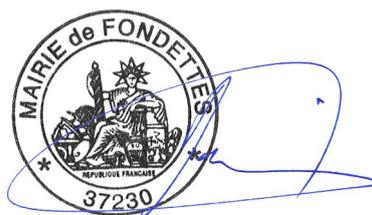
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours et suivants.

EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES	
Cadre d'emplois : Attachés territoriaux	
- Transformation d'un poste d'attaché en un poste d'attaché principal	
Attaché	Attaché principal
- ancien effectif : 6	- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 5	- nouvel effectif : 3
➤ Nomination d'un agent dans le cadre de la procédure des avancements de grade	
Cadre d'emplois : Adjoints techniques	
- Transformation de deux postes d'adjoint technique à temps complet en deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe	
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe
- ancien effectif : 14	- ancien effectif : 13
- nouvel effectif : 12	- nouvel effectif : 15
➤ Nomination de deux agents dans le cadre de la procédure des avancements de grade	
Cadre d'emplois : Adjoints techniques	
-- Transformation de deux postes d'adjoint technique à temps non complet en deux postes d'adjoint technique à temps complet	
Adjoint technique 22/35	
- ancien effectif : 1	
- nouvel effectif : 0	
Adjoint technique 7,5/35	
- ancien effectif : 2	
- nouvel effectif : 1	
Adjoint technique 35/35	
- ancien effectif : 12	
- nouvel effectif : 14	
➤ Nomination des agents pour assurer les missions à temps complet en restauration scolaire et sur des fonctions d'ATSEM	
Cadre d'emplois : Agents de Police Municipale	
- Ouverture d'un poste de brigadier de police municipale	
- ancien effectif : 0	
- nouvel effectif : 1	
➤ Recrutement d'un agent de police municipale	

● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du maire prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire. A ce titre, toutes les décisions du maire sont publiées dès leur transmission au contrôle de légalité.

Le Maire de Fondettes,
Cédric de Oliveira



Direction Générale des Services
Service des Assemblées
Dossier suivi par Dominique HAUDIQUET
☎ 02 47 88 11 02
Courriel : assemblees@fondettes.fr
Réf/courrier : CDO/GC/DH/W/CM20211125



Hôtel de ville
35 rue Eugène Goüin - CS 60018 – 37230 Fondettes
☎ 02 47 88 11 11 / Fax : 02 47 42 29 82 / Courriel : mairie@fondettes.fr
www.fondettes.fr